Envoyé en préfecture le 24/03/2020
Reçu en préfecture le 24/03/2020
Affiché le
ID : 035-213500937-20200302-DEL_2020_034-DE

VILLE DE
Dinard
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service juridique / Environnement

Date de la convocation : 24 février 2020
Nombre de membres en exercice : 29

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAHÉ, Maire.

Présents : M Bruno DESLANDES, Mme Patricia PERRIER, MM Daniel BILLOT, Jean-Louis VERGNE, Mme Elisabeth BAUVE-LEROY, M Christian POUTRIQUET, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Fabrice LE TOQUIN, Mmes Jacqueline PLANQUE, Claudia CARFANTAN, M Arnaud SALMON, Mme Nolwenn GUILLOU, M Michel BOUCHALAIS, Mme Catherine VILBOUX, M Alain BAERT, Mme Agnès BONHOMME-TALBOURDET, M Guillaume GAUVIN, Mme Christelle INGOUF, M Gérard MABILLE, Mme Juliette COHIGNAC-RATEAU, M Michel NOUVEL, Mme Charlotte PLADYS, M Yannick LOISANCE, Mmes Isabelle REBOUR, Evelyne RENAUD-HAMON, Martine GUENEGANT, MM Franck MORAULT-BOCAZOU, Jean-Jacques FOUCHER.

Madame Patricia PERRIER est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DELIBERATION N°2020-034 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE DE DINARD

Présents : 29 **Représentés : 00** **Votants : 29**

Envoyé en préfecture le 24/03/2020
Reçu en préfecture le 24/03/2020
Affiché le
ID : 035-213500937-20200302-DEL_2020_034-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2312-1 à L 2312-4,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 acté par la délibération n° 2020-002 du Conseil Municipal du 20 Janvier 2020,

Vu l'avis de la Commission Finances et investissements du 19 Février 2020,

Vu l'avis du Conseil Portuaire du 10 décembre 2019,

Considérant la conformité des comptes et des résultats entre les comptes de gestion du comptable public et les écritures (mandats, titres et écritures d'ordre) du budget principal et des budgets annexes de la commune pour 2019 attesté par le comptable au vu du compte de gestion provisoire daté du 20 Février 2020 ; la conformité nous permettant de reprendre dans les budgets les excédents de fonctionnement reporté (R002) et les excédents d'investissement reporté (R001) dans l'attente du votes des comptes administratifs 2019,

Considérant que les budgets primitifs 2020 (projets) ont été élaborés à partir des orientations budgétaires et équilibrés par section pour les montants suivants :

Budget principal

Montants en euros

Fonctionnement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	29 408 000,00		4 346 000,00	33 754 000,00
Dépenses	33 754 000,00			33 754 000,00
Investissement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	11 932 000,00		3 380 000,00	15 312 000,00
Dépenses	12 141 617,15	3 170 382,85		15 312 000,00
			Total BP 2020	**49 066 000,00**

Budget du service des eaux

Montants en euros

Fonctionnement	BP 2020 (hors résultats N - 1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	459 000,00		748 000,00	1 207 000,00
Dépenses	1 207 000,00			1 207 000,00
Investissement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	549 400,00		431 000,00	980 400,00
Dépenses	947 334,64	33 065,36		980 400,00
			Total BP 2020	**2 187 400,00**

Envoyé en préfecture le 24/03/2020
Reçu en préfecture le 24/03/2020
Affiché le
ID : 035-213500937-20200302-DEL_2020_034-DE

Budget assainissement

Montants en euros

Fonctionnement	BP 2020 (hors résultats N - 1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	1 098 000,00			1 098 000,00
Dépenses	1 098 000,00			1 098 000,00
Investissement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	2 508 760,71			2 508 760,71
Dépenses	2 496 000,00	12 760,71		2 508 760,71
			Total BP 2020	**3 606 760,71**

Budget du port public

Montants en euros

Fonctionnement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	777 600,00		193 000,00	970 600,00
Dépenses	970 600,00			970 600,00
Investissement	BP 2020 (hors résultats N - 1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	741 200,00			741 200,00
Dépenses	355 666,14	380 483,86	5 050,00	741 200,00
			Total BP 2020	**1 711 800,00**

Budget Dinard Film Festival

Montants en euros

Fonctionnement	BP 2020 (hors résultats N -1)	Restes à réaliser 2019	Résultats 2019 reportés	Total BP 2020
Recettes	618 100,00			618 100,00
Dépenses	618 100,60			618 100,00
			Total BP 2020	**618 100,00**

TOTAL BP 2020 Budget principal et budgets annexes	**57 190 060,71**

Considérant les projets de budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes du service des eaux, de l'assainissement, du port public et de Dinard Film Festival annexés à la présente,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal 21 voix POUR et 8 CONTRE (M SALMON, Mme GUILLOU, MM BOUCHALAIS et LOISANCE, Mmes REBOUR et GUENEGANT, MM MORAULT-BOCAZOU et FOUCHER) :

DECIDE

Article 1er : d'approuver le vote, par chapitre, du budget primitif 2020 du budget principal de la commune tel qu'annexé à la présente,

Article 2 : d'approuver le vote, par chapitre, du budget primitif 2020 du budget annexe du service des eaux tel qu'annexé à la présente,

Article 3 : d'approuver le vote, par chapitre, du budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement tel qu'annexé à la présente,

Article 4 : d'approuver le vote, par chapitre, du budget primitif 2020 du budget annexe du port public tel qu'annexé à la présente,

Article 5 : d'approuver le vote, par chapitre, du budget primitif 2020 du budget annexe Dinard Film Festival tel qu'annexé à la présente.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 3 mars 2020

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Le Maire

Jean-Claude MAHE

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 24 MARS 2020 **et affichée en Mairie, le** 24 MARS 2020

Envoyé en préfecture le 24/03/2020
Reçu en préfecture le 24/03/2020
Affiché le
ID : 035-213500937-20200302-DEL_2020_034-DE